



Indices de sécurité 2015 de la solution de branche MSST n° 28

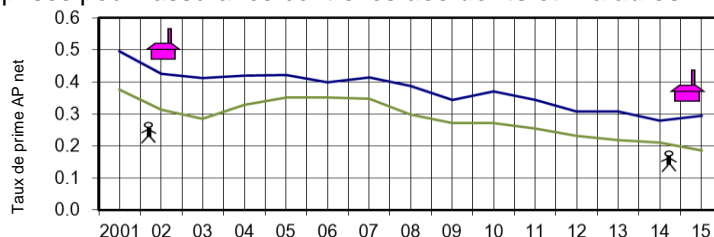
Les entreprises affiliées à la solution de branche « Horlogerie et microtechnique » doivent réaliser une statistique annuelle des événements dangereux (presqu'accidents, accidents et maladies dus à la place de travail, et cas non professionnels). Cette statistique débouche sur 6 indices qui sont communiqués au service "Santé et Sécurité au travail" de la Convention patronale horlogère. On en déduit ensuite les indices généraux moyens propres à la branche.

Sur 380 formulaires d'enquête attendus, le service SST en a reçu 313 exploitables (82,4 %), représentant 47'094 travailleurs (92,7 %). On observe que:

- **Indice 1** - Les primes d'assurance pour cas d'origine professionnelle sont en baisse de 11% chez les petites entreprises, avec un différentiel accru entre petites et grandes sociétés, ces dernières affichant un taux moyen stabilisé autour de 0,3%.
- **Indice 2** - Les primes d'assurance contre les accidents non professionnels ont encore diminué pour les petites entreprises et sont stables pour les autres.
- **Indice 3** - La moyenne des heures perdues par cas d'origine professionnelle a encore diminué, au plus bas niveau enregistré. La taille d'entreprise n'a quasi plus d'influence sur ce paramètre. La durée moyenne d'absence atteint 65,8 h par cas.
- **Indice 4** - La fréquence des accidents au travail a encore diminué, à son plus bas niveau connu (1 accident tous les 49 ans, par employé).
- **Causes d'accidents et maladies au travail** : les chutes, glissades, coupures et blessures aux mains sont principalement à la source causes d'accidents. Devenues rares, les maladies déclarées sont essentiellement liées à la manipulation de produits chimiques et à des mouvements répétitifs (troubles musculo-squelettiques).
- **Indice 5** – Absentéisme en cas d'accidents non professionnel : la moyenne est de 4,5 heures par 1000 heures travaillées. Dans les grandes entreprises, la durée d'absence par cas est en augmentation ; elle dépasse même le niveau de celui des petites. La durée moyenne d'absence s'élève à 73,5 h. par cas.
- **Indice 6** – Fréquence des accidents non professionnels : elle est de 0,0612 cas par 1000 heures travaillées. Ce taux est maintenant quasi identique dans toutes les tailles d'entreprises. Cela correspond à 1 accident tous les 10 ans, par employé.
- **Types d'accidents non professionnels** : les cas se produisent surtout en pratiquant un sport (38%), dont le football (11%). Les accidents à domicile restent fréquents (23%). La route conduisant au travail produit 4% des cas. Le plein air est concerné dans 16% des cas.
- **Fréquence des maladies déclarées** comme non professionnelles : elle est de 0,26 cas par 1000 heures travaillées (ou 0,47 cas par travailleur équivalent plein temps, ou 1 cas tous les 25,5 mois).
- **Absentéisme en cas de maladie non professionnelle** : on dénombre 16,2 heures perdues par 1000 heures travaillées (ou 2,25 %, ou 29 heures par travailleur). La durée moyenne d'une absence est de 61,8 heures.

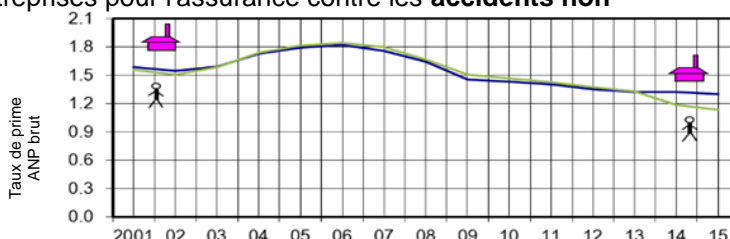
INDICE 1. Taux de prime nets payés par les entreprises pour l'assurance contre les accidents et maladies professionnels (AMP) :

- en moyenne par entreprise : **0,295 %** de la masse salariale.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **0,187 %** de la masse salariale.



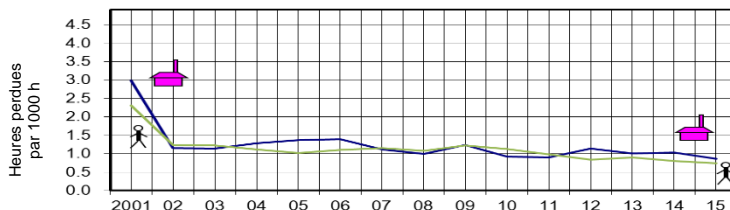
INDICE 2. Taux de prime bruts payés par les entreprises pour l'assurance contre les accidents non professionnels (ANP) :

- en moyenne par entreprise : **1,299 %** de la masse salariale.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **1,137 %** de la masse salariale.



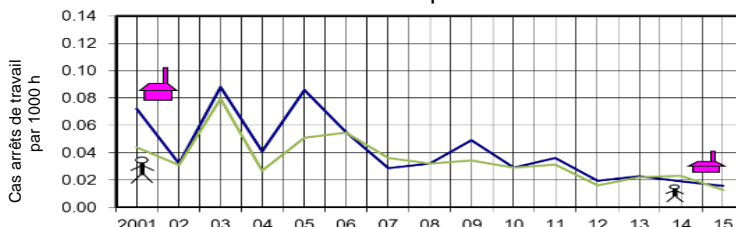
INDICE 3. Taux d'absentéisme causé par des presqu'accidents, des accidents et des maladies liés à la place de travail :

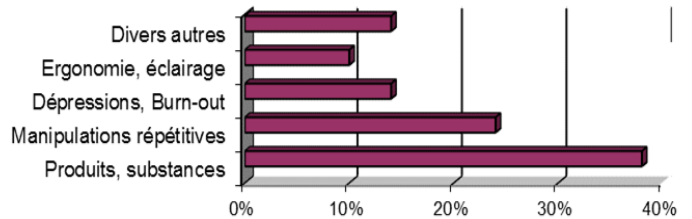
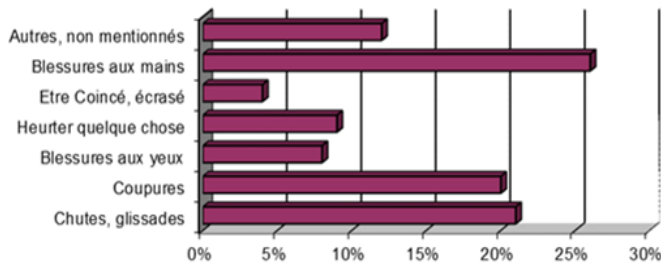
- en moyenne par entreprise : **0,864 heures** par 1000 heures travaillées.
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **0,743 heure** par 1000 heures travaillées.



INDICE 4. Fréquence des presqu'accidents, des accidents et des maladies liés à la place de travail :

- en moyenne par entreprise : **0,016 cas** par 1000 heures travaillées.
- i en moyenne en tenant compte des effectifs : **0,013 cas** par 1000 heures travaillées.

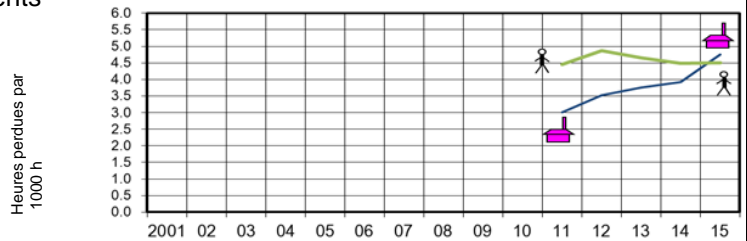




INDICE 5. Taux d'absentéisme suite à des accidents non professionnels :

- en moyenne par entreprise : **4,747 heures** par 1000 heures travaillées.

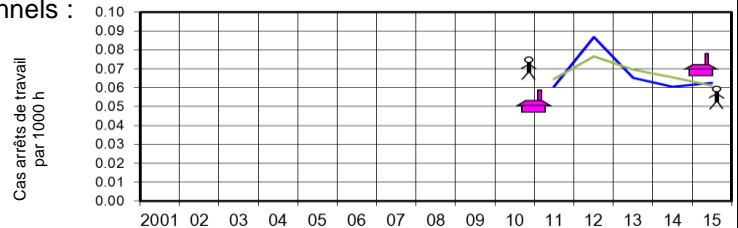
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **4,497 heures** par 1000 heures travaillées.



INDICE 6. Fréquence des accidents non professionnels :

- en moyenne par entreprise : **0,0625 cas** par 1000 heures travaillées.

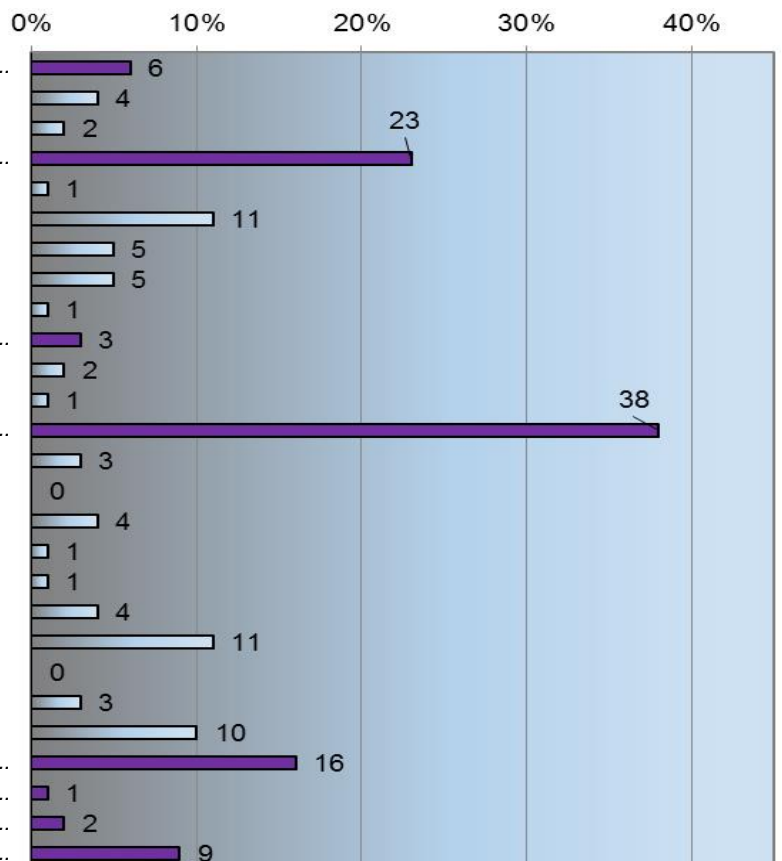
- en moyenne en tenant compte des effectifs : **0,0612 cas** par 1000 heures travaillées.



Typologie des accidents non professionnels

Activité au moment de l'accident :

- Sur le chemin du travail et au retour** 6
- Accidents routiers 4
- Autres accidents 2
- A la maison** 23
- Hygiène personnelle, soins aux enfants et aux malades 1
- En se déplaçant (dans l'appartement, la maison, le jardin) 11
- Travaux ménagers 5
- Bricolage, petites occupations privées 5
- Relation avec des petits animaux (chats, chiens, ...) 1
- Occupations accessoires** 3
- Jardinage (hormis les déplacements) 2
- Commissions, courses diverses, aller chez le médecin 1
- Sports et jeux** 38
- Gymnastique, course et cross-country, jogging 3
- Alpinisme 0
- Ski, téléski (sans snowboard) 4
- Snowboard 1
- Sports nautiques 1
- Jeux de balle (sans football) 4
- Football 11
- Course et entraînement avec des véhicules de course 0
- VTT (vélo tout terrain) 3
- Autres sports et jeux 10
- Sorties, promenades, excursions, voyages, repos** 16
- Fêtes populaires, rassemblements, manifestations** 1
- Agression, bagarres, actes criminels** 2
- Autres activités, et activités inconnues** 9



Maladies non professionnelles

Taux de cas: 0,26 cas par 1000 heures travaillées (ou 0,47 cas par travailleur équivalent plein temps).

Taux d'absence : 16,2 heures perdues par 1000 heures travaillées (ou 1,62 %, ou 61,8 heures par cas).